



EYZAHUT

en Drôme provençale

3^e REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 20 février 2023

Convocation du 10 février 2023

Membres afférents au Conseil Municipal :

11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : M.

Aubert G. Bernard, M. Brezzo, J.
Chabanas, J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse,
M.C. Rey, F. Simian.

Absents excusés : C. Bochaton, S. Giliotti

Président de séance : Fabienne Simian.

Secrétaire de séance : J. Holz

Délibération 2023-02-05

**Modification de l'article 7 des statuts
du Syndicat Intercommunal des
trois vallées**

L'an deux mil vingt-trois, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire explique que lors du conseil syndical du 12 décembre 2022, le conseil syndical du Syndicat des trois vallées, a modifié l'article 7 des statuts du Syndicat,

Il convient à chaque commune membre de se prononcer sur la modification statutaire de l'article 7 dans les conditions de majorité qualifiée requise par la création du syndicat.

Le Conseil Municipal, délibère favorablement à l'unanimité au projet de modification de l'article 7 des statuts du Syndicat des 3 vallées.

et **charge** Madame la Maire de signer toute pièce relative à la présente décision.

Acte rendu exécutoire par la
maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN